FICHE 19

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : UN RENFORCEMENT DES AIDES AUX ÉLÈVES LES PLUS DÉFAVORISÉS

L'ESSENTIEL

■ La réduction des inégalités scolaires liées à l'origine sociale des élèves est une priorité de la refondation de l'École. La nouvelle allocation progressive des moyens et la réforme renforçant l'éducation prioritaire entrent ainsi en vigueur à cette rentrée.

La lutte contre les inégalités exige aussi une attention quotidienne aux réalités de vie des élèves et de leur famille : à cet effet, les pratiques d'achats de fournitures scolaires plus responsables et plus économes sont promues et les dispositifs d'aide sociale sont mobilisés, en particulier les fonds sociaux – dont les crédits sont accrus de 20 % - et les bourses.

L'impact de la grande pauvreté sur la scolarité de l'élève

C'est en France, parmi les pays observés dans la dernière enquête Pisa de l'OCDE, que l'origine sociale pèse le plus sur le destin scolaire. Les inégalités scolaires interrogent donc le vivre ensemble et la mixité sociale. Comme l'a montré le rapport de l'inspecteur général Jean-Paul Delahaye, la grande pauvreté a des impacts sur la vie quotidienne des élèves (conditions de logement, vestimentaires, alimentaires ; santé et accès aux droits sociaux) qui peuvent rendre plus difficiles leurs apprentissages et leur réussite à l'école (acquisition du langage ; possibilité de participer aux sorties scolaires et aux échanges scolaires ; accès aux fournitures scolaires). L'école est un lieu d'apprentissage où l'on repère des difficultés ; elle est aussi un lieu de solidarité, pour réduire l'impact des inégalités sociales sur la réussite scolaire.

« Si refonder l'école, c'est corriger les inégalités au sein du système éducatif, alors refonder l'école, c'est aussi faire réussir les plus pauvres. »

Jean-Paul Delahaye

Des leviers pour combattre les inégalités et faire réussir tous les élèves

Une politique globale pour une école plus inclusive, qui permette à tous les enfants de réussir, est un levier essentiel pour combattre la pauvreté et réduire les inégalités dans la durée.

Sur le plan financier, l'école joue aussi un rôle grâce aux bourses et fonds sociaux qu'elle alloue. Or, l'accès aux bourses n'est aujourd'hui pas pleinement satisfaisant, puisqu'il est constaté que des familles qui pourtant, en principe, y ont droit, souvent les plus éloignées de l'école, n'en bénéficient pas en pratique.

Tous les acteurs des établissements doivent se mobiliser pour repérer ces familles et les accompagner pour rendre effectif leur droit à bénéficier de ces aides financières, au bénéfice de la scolarité de leurs enfants. Une alliance éducative entre l'école, les parents, les collectivités territoriales, les associations est indispensable, associée à des moyens pour mieux venir en aide aux enfants des familles pauvres et assurer ainsi une égalité des droits.

Enfin, une politique de formation au phénomène de la grande pauvreté et à ses conséquences s'avère nécessaire pour sensibiliser les responsables et équipes éducatifs à ces problématiques.

Des mesures immédiates dès la rentrée 2015

- S'agissant des fournitures scolaires, une circulaire a été publiée le 18 juin 2015 qui promeut des pratiques d'achats de fournitures scolaires plus responsables et plus économes. Une liste de référence des fournitures scolaires est établie pour réduire les charges financières de toutes les familles et alléger de façon conséquente le poids du cartable.
- Les crédits dédiés aux fonds sociaux sont accrus de 20 % : le montant des fonds sociaux versés en 2015 aux établissements publics est augmenté pour atteindre plus de 41 millions d'euros. Il sera augmentés de 8 M€ supplémentaires en 2016 (soit une augmentation de 40 % sur deux années). Cette hausse permettra de faire face à l'accroissement du nombre de familles touchées par des difficultés économiques, aux changements de situations ou aux arrivées d'élèves en cours d'année scolaire, que le calendrier d'examen des demandes de bourses ne permet pas toujours de prendre en charge.
- La date limite de dépôt de dossiers de bourses de collège est reculée du 30 septembre au début des vacances de Toussaint ; ce temps supplémentaire doit être consacré à mieux repérer les familles et les accompagner dans la constitution de leur dossier de demande de bourses, pour endiguer le phénomène de non-recours. Cette mesure vient en complément des mesures de simplification opérées sur le versement de l'allocation de rentrée scolaire versée au bénéfice cette année de 5 millions d'enfants scolarisés.